



## **RÈGLEMENT ANNEXE JOUEURS / JOUEUSES DE PLUS DE 14 ANS**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Le Rugby Club de Suresnes Hauts-de-Seine est une association sportive sous le régime de la loi de 1901, affilié à la Fédération Française de Rugby sous le code 4760Z dont le siège social est situé au 131 boulevard Washington à Suresnes. Elle applique en conséquence les règlements de la FFR. Le Rugby Club de Suresnes Hauts-de-Seine se réserve le droit de limiter le nombre de places selon ses possibilités d'accueil, catégorie par catégorie.

Article I. La participation aux entraînements et matchs de rugby ne peut débiter qu'après dépôt d'un dossier d'inscription complet et règlement de la cotisation dont le montant est décidé chaque année lors de l'Assemblée Générale du Club.

Article II. Dans le cadre d'une réinscription, les licences doivent être validées par les joueurs / joueuses majeur(e)s, ou leurs parents pour les mineur(e)s, au plus tard le 30 septembre de la saison en cours.

Article III. Je rejoins le club en adhérant à l'association sportive en qualité de membre actif. Je m'engage à respecter le règlement intérieur de mon club et les règlements de la Fédération Française de Rugby.

Article IV. Je participe aux entraînements et aux compétitions mais aussi à la vie sociale de mon club, en aidant le cas échéant les entraîneurs et les dirigeants à préparer et transporter le matériel nécessaire à la pratique du rugby.

Article V. Conformément au règlement intérieur, je représente le club à tout moment. Mon comportement est donc exemplaire, je respecte toutes les valeurs sportives : Loyauté, Humilité, Respect, Engagement, Partage... Cet engagement s'applique aussi aux proches, parents et amis lors des matchs et des entraînements.

Article VI. L'usage de produits stupéfiants et/ou dopants est totalement proscrit au sein et dans le cadre des activités liées au Rugby Club Suresnes Hauts-de-Seine. Tout contrevenant fera l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive après passage devant la commission de discipline. Par ailleurs, le club encourage les joueurs / joueuses à adopter une alimentation saine et équilibrée, dépourvue de compléments alimentaires et/ou protéinés.

Article VII. Tout acte d'indiscipline ou de mauvaise tenue fera l'objet, selon la gravité des cas, de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

Article VIII. Toute absence devra être excusée ou motivée. En cas d'absences répétées pour les joueurs mineurs, les parents seront convoqués et le joueur / la joueuse pourra éventuellement être sanctionné. Les joueurs / joueuses faisant l'objet d'une rémunération ne feront l'objet d'aucune sanction financière en cas d'absence à un temps club sur présentation d'un justificatif (cours, examens, entretiens).

Article IX. Les joueurs / joueuses s'engagent à participer aux entraînements définis par les responsables des catégories, en dehors des vacances scolaires nationales de la zone C.

Article X. Les matchs officiels se déroulent le week-end. Les joueurs / joueuses sélectionné(e)s par les entraîneurs ont l'obligation d'y participer.

Article XI. En cas d'intempéries, les entraînements sont susceptibles d'être annulés. Je m'engage à consulter régulièrement le site internet et les réseaux sociaux du club, afin de rester informé des activités du club.

Article XII. Le port du protège-dents est obligatoire pour participer aux compétitions et aux entraînements.

Article XIII. L'équipement de base aux couleurs du club (1 short et 1 paire de chaussettes) est remis à chaque joueur en début de saison. Le renouvellement de matériel en cours de saison est payant.

Article XIV. Pour des raisons de sécurité, les véhicules doivent être garés sur le parking à l'entrée du stade.

Article XV. L'accès aux terrains est réservé aux seuls joueurs, joueuses, entraîneurs et dirigeants licenciés des équipes concernées. Les proches, ainsi que tout spectateur, doivent rester en tribune ou à l'extérieur des limites physiques des terrains.

### **ENGAGEMENT DU LICENCIÉ (JOUEUR / JOUEUSE)**

J'atteste avoir pris connaissance des 15 articles du règlement annexe du Rugby Club Suresnes Hauts-de-Seine

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature

---

( pour les joueurs / joueuses mineur(e)s )

### **ENGAGEMENT DU REPRÉSENTANT LÉGAL DU MINEUR**

J'atteste avoir pris connaissance des 15 articles du règlement annexe du Rugby Club Suresnes Hauts-de-Seine

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature